

Portes ouvertes des bibliothèques du canton de Mortagne-sur-Sèvre

Le **samedi 31 janvier 2015**, les douze bibliothèques du canton vous ouvrent leurs portes **entre 10 et 12 heures**.

Cette journée portes ouvertes est l'occasion de rappeler à tous que l'accès à une bibliothèque publique municipale est libre et gratuit, ainsi que la consultation sur place. Il n'est donc pas nécessaire d'être inscrit pour franchir le seuil, venir y lire, y voir une exposition ou même participer à une animation.

CLIC du Haut-Bocage

« Bien dans mon corps, bien dans ma tête », une réunion d'information pour la mise en place d'ateliers du Bien Vieillir se tiendra le 15 janvier 2015, salle de l'Îlot à Saint-Laurent-sur-Sèvre.

Date de ramassage des déchets

En raison de Noël, le ramassage est reporté au vendredi 26 décembre 2014. Les bacs doivent être présentés le jeudi 25 décembre 2014 au soir.

En raison du Jour de l'An, le ramassage et la collecte sélective sont reportés au vendredi 02 janvier 2015. Les bacs et les sacs jaunes doivent être présentés le jeudi 01 janvier 2015 au soir.

Communiqué de la gendarmerie

A l'approche des fêtes de fin d'année, la **Gendarmerie départementale de la Vendée met en garde contre le démarchage à domicile de vendeurs de calendriers**.

Bien souvent la vente n'est qu'un prétexte pour s'introduire dans le logement de la victime. Les malfaiteurs agissent souvent en binôme. Une fois à l'intérieur du domicile, ils détournent l'attention afin d'effectuer un repérage ou dérober des objets de valeur et des liquidités.

Certains se présentent comme des professionnels (agents EDF, ramoneurs, postiers, plombiers, policiers, etc.).

- Lorsqu'une personne se présente à la porte du domicile, il faut systématiquement utiliser l'entrebâilleur et le viseur optique, et exiger la présentation de sa carte professionnelle et de l'ordre de mission même si elle porte un uniforme,
- Ne pas laisser entrer le ou les démarcheurs pour les empêcher de repérer les lieux,
- Si le ou les démarcheurs se montrent insistant, menacer de faire appel à la gendarmerie,

En cas de démarchage à domicile abusif, il convient de conserver les preuves, ne toucher à rien, observer les contrevenants et prévenir immédiatement la gendarmerie.

Tous les lieux d'habitation devront être équipés d'un **détecteur de fumée** normalisé au plus tard le 8 mars 2015. Il est à craindre que dans les prochains mois, des escrocs, profitant de cette obligation, tentent de démarcher les personnes particulièrement vulnérables, pour les abuser en employant ce type de manœuvre frauduleuse.

Pour bien débuter l'année...

- Théâtre : « **En passant par la taverne** » vous sera présenté par la compagnie Teiphalia à la Salle Polyvalente. Les 23, 24, 30 et 31 janvier à 20h30, les 24 janvier et 1er février 2015 à 15 heures. Entrée : 7 €, enfants : 4 €, gratuit pour les moins de 10 ans.

- L'**UDAF** (Union Départementale des Associations Familiales de la Vendée) organise des **actions de formation** réparties sur 6 à 8 journées sur des thèmes très divers tels que le droit de la famille, la gestion du budget familial, l'éducation, la consommation dans la famille, l'adolescence, les assurances, le handicap, les toxicomanies, la vie de couple, etc. Pour plus de renseignements : www.udaf85.fr

Vente de croissants

La traditionnelle vente de croissants organisée par la Foyer des Jeunes pour le Téléthon aura lieu le **dimanche 18 janvier 2015**.

Enquête sur les besoins des aînés

Les réponses recueillies sont nombreuses et variées, mais nous pouvons en dégager les points principaux :

- **CIRCULATION ET PARKING** : le stationnement, la sécurité des rues et des carrefours, la circulation des voitures et des cars, l'accès aux commerces...ces sujets viennent en tête des préoccupations. La municipalité fait de cette situation une de ses priorités. Des projets de sécurisation et de refonte du plan de circulation sont à l'étude. La réussite de la mise en voie piétonne de la rue du Château cet été va dans ce sens.

- **AIDE AU DÉPLACEMENT** : de nombreuses personnes ne peuvent se déplacer hors de Tiffauges pour se rendre à un rendez-vous, faire des courses, voir des proches... Des recherches sont lancées pour envisager un service de transport collectif et personnalisé. Ici là, vous pouvez utiliser le « chèque-taxi », service du Conseil Général, ou contacter vos caisses de retraite, certaines pouvant apporter une aide.

- **SANTÉ** : l'absence de médecin à Tiffauges est préjudiciable à la population locale. Des réflexions sont entamées pour pallier à cette situation, différentes formules pouvant être envisagées.

- **ANIMATIONS/RELATIONS ENTRE GÉNÉRATIONS** : les activités sont nombreuses, la vie associative locale est très riche, d'autres types d'animation seraient les bienvenus. Là encore, des projets sont en cours : mise en place d'un troc aux plantes, fleurissement de divers lieux entre jeunes (écoles ou autres) et aînés, stages de remise à jour de sécurité routière, échanges de savoir entre générations....

- **D'AUTRES SUJETS ONT ÉTÉ MENTIONNÉS** : aides possibles pour l'adaptation de son logement, assistance aux soignants, constructions de logements adaptés aux personnes vieillissantes, soutien aux commerces de proximité, développement de la bibliothèque, relance du marché...

Nous remercions vivement tous les Teiphaliens qui ont bien voulu participer à ce sondage. Les idées ne manquent pas, elles ne pourront peut-être pas toutes être mises en œuvre, mais les orientations à prendre sont maintenant clairement définies.



Le Teipha'lien

bulletin municipal de Tiffauges – décembre 2014

Avec
tous nos vœux pour
2015

Plan Communal de Sauvegarde et DICRIM

Que se passerait-il en cas d'urgence à Tiffauges ? Pour la sécurité des Teiphaliens, il est important de prévoir toute éventualité.

La tempête Xynthia et les événements récents du sud de la France ont poussé les autorités à accélérer le calendrier des mesures à prendre en cas d'événement grave, naturel ou imprévisible.

La loi du 13 août 2014 sur la modernisation de la Sécurité Civile impose aux communes de se doter d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Celui-ci a pour but :

- d'analyser les risques existant sur la commune,
- de déterminer en fonction de ces risques, les mesures nécessaires de sauvegarde et de protection des personnes,
- de fixer l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité,
- de recenser les moyens disponibles à leur mise en œuvre.

Le PCS de Tiffauges a été présenté et approuvé par les services de la Préfecture le 28 novembre dernier.

Les risques répertoriés à Tiffauges sont :

- l'inondation
- les phénomènes météorologiques
- les séismes
- les risques technologiques
- la canicule
- la pollution de l'eau

Le Plan Communal de Sauvegarde est déclenché par le Maire en cas de sinistre, et permet la gestion de la crise en définissant les moyens à mettre en œuvre pour l'hébergement, le ravitaillement, l'organisation de la vie courante, l'évacuation etc.

La population sera informée des principales dispositions de ce PCS par un document simplifié (DICRIM) qui sera distribué au début de l'année 2015.

Invitation au vœux du Maire

Le vendredi 16 janvier 2015 à 19 heures, Monsieur le Maire présentera ses vœux aux Teiphaliens, ainsi qu'un premier bilan des quelques mois écoulés — rendez-vous salle Polyvalente à Tiffauges.



Horaires de la Trésorerie de Mortagne-sur-Sèvre

La Direction des Finances Publiques a décidé de modifier les horaires d'ouverture au public à compter du 1er janvier 2015 :

- du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30
- le vendredi de 14h00 à 15h30

Ville de Tiffauges

Mairie : 4, rue du Puy-Pelé – B.P. 4 – 85130 Tiffauges – téléphone : 02 51 65 72 25 – fax : 02 51 65 73 31

Courriel : mairie@tiffauges.fr – site Internet : www.tiffauges.fr

Heures d'ouverture de la Mairie : du lundi au samedi de 9 H à 12 h, mardi de 16 H à 18 h et jeudi de 16 à 17 h.

Heures de permanence des élus : les mardi, jeudi et samedi de 10 à 12 h. Le vendredi après-midi sur rendez-vous.

Conseil municipal du 6 novembre 2014

Le procès-verbal officiel et complet du conseil est disponible dans son intégralité sur le site Internet www.tiffauges.fr (onglet « Conseil municipal / projets »).

Présents : M. BLANCHET, Maire, M. BROCHU, & Mme BRÉMOND, adjoints
Mmes & MM GOURDON, POUPELIN, GIRAUDET, PAVAGEAU, GUILLET, PROVOST, ARNOU, JOSSE, TROPÉE, ROUZIÈRE, GREFF, MICHINEAU

Secrétaire de séance : Mme Florence Brémond

1- Dernier compte-rendu de conseil

Le compte-rendu de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

2- Décisions prises dans le cadre des délégations

Un devis complémentaire a été validé pour la maîtrise d'œuvre de **réfection de voirie aux Basses-Aires** :
1 500 € H.T. SOIT 1 800 € T.T.C. (cabinet SEGI)

3- Subvention exceptionnelle à l'association « Le château des loisirs »

L'association « le Château des Loisirs » gère le centre d'accueil périscolaire de Tiffauges. Elle rencontre actuellement des difficultés financières et a demandé une subvention complémentaire afin de pouvoir faire face à ses charges. Monsieur le Maire informe qu'en contrepartie de la participation financière de la commune, il sera demandé un regard sur le fonctionnement et sur le budget prévisionnel de l'association. De plus une démarche est engagée auprès des communes voisines afin de demander une participation financière pour les enfants de ces communes qui fréquentent l'accueil périscolaire de Tiffauges.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder une subvention exceptionnelle à l'association « Le Château des Loisirs » de 5 000 € pour 2014.

En outre, depuis la rentrée 2014, l'association « Le Château des Loisirs » a pris en charge l'organisation des Temps d'Activités Péri-éducatives (**T.A.P.**) La commune ayant l'obligation de mettre en place ces T.A.P., il a été convenu qu'une subvention spécifique pour l'organisation de ceux-ci. serait versée à l'association. N'ayant pas de recul pour l'instant, il est proposé de verser une avance correspondant approximativement au tiers de la somme budgétée (2 980 €) soit 1 000 €.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder une subvention à l'association « Le Château des Loisirs » de 1 000 € pour l'organisation des T.A.P. de septembre à décembre 2014, avance qui sera réajustée à la fin de l'année scolaire 2014/2015.

4- Modification simplifiée du P.O.S.

Une procédure de modification simplifiée du P.O.S. a été engagée, la période de mise à disposition du public s'est achevée le 4 novembre 2014 à 18h00. Les changements projetés par le dossier de modification simplifiée visent à permettre la construction d'un **nouveau casernement du centre de secours** de la commune.

Conformément aux divers articles des codes en vigueur, le P.O.S. modifié est tenu à la disposition du public à la mairie de TIFFAUGES et à la Préfecture, aux heures et jours habituels d'ouverture.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le dossier de modification simplifiée du P.O.S.

5- Délégation au maire pour les contrats d'assurance

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, par 15 voix « pour », de donner délégation, pour la durée de son mandat, à Monsieur le Maire, Michel BLANCHET, pour prendre toutes décisions concernant la passation des contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.

6- Rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable

Cette délibération est reportée à la prochaine réunion de Conseil Municipal.

7- Représentation de la commune au sein du syndicat intercommunal d'assainissement La Gaubretière suite à démission

Suite à la démission de M. Jean-Michel POILANE, le Conseil Municipal doit réélire un 2e délégué suppléant qui pourra représenter la Commune au Syndicat. La commune de Tiffauges est représentée par : 2 délégués titulaires qui siègent au Comité Syndical, et 2 délégués suppléants appelés à siéger au comité avec voix délibérative, en cas d'empêchement du ou des délégués titulaires (les pouvoirs ne sont pas admis).

Pour rappel les délégués sont actuellement : M. BLANCHET et M. GOURDON, suppléant : M. ROUZIÈRE.

M. Romuald GREFF ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est élu deuxième délégué suppléant.

8- Représentation de la commune au Comité Syndical Mixte de la Sèvre aux Menhirs Roulants et de ses Affluents

Suite à la démission de M. Dominique CHIRON, il convient de désigner un délégué suppléant de la commune auprès du Comité Syndical du Syndicat Mixte de la Sèvre-aux Menhirs-Roulants et de ses affluents. La commune de Tiffauges est représentée par : Florence BRÉMOND et Franck ROUZIÈRE, suppléant Romuald GREFF.

Le conseil municipal élit **M. Michel BLANCHET** au poste de deuxième suppléant.

Conseil municipal du 6 novembre 2014 (suite)

9- Représentation de la commune au Comité territorial de l'énergie de Mortagne-sur-Sèvre

Du fait de la démission de M. Jean-Michel POILANE, délégué suppléant, il convient de le remplacer. La commune de Tiffauges est actuellement représentée par : Jerry GOURDON et Guylain PROVOST, suppléant Michel BLANCHET. Le conseil municipal élit un deuxième délégué suppléant : **M. Jean-Luc BROCHU**.

10- Constitution de la Commission d'appel d'offres

Suite aux démissions de conseillers, la composition de la commission d'appel d'offres sera modifiée de la façon suivante : Président suppléant : M. Jean-Luc BROCHU, membres titulaires : Mme Florence BRÉMOND, Mme Anita ARNOU, M. Franck ROUZIÈRE.

11- Composition du Centre communal d'action sociale

Le C.C.A.S. est géré par un conseil d'administration qui est composé:

- du Maire qui en est le Président de droit, et en nombre égal :
- de membres élus en son sein par le conseil municipal (5)
- de membres nommés par le Maire parmi les personnes non-membres du conseil municipal (5)

Suite à la démission de Mme Béatrice LANDREAU, conseillère municipale, il convient de procéder à l'élection d'un nouveau membre. **M. Éric PAVAGEAU** est élu membre du C.C.A.S. à la majorité absolue.

12- Convention d'accompagnement pour le Plan communal de sauvegarde

Monsieur le Maire informe son conseil municipal de son intention de mettre à jour le Plan Communal de Sauvegarde de la commune dans le cadre de ses responsabilités en terme d'information, de protection et de sauvegarde de la population selon la Loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile.

Monsieur le Maire propose d'adhérer au service proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, l'Association des Maires et Présidents de Communautés de Vendée (AMPCV) (nommé « cellule d'appui PCS ») pour l'élaboration obligatoire du Plan Communal de Sauvegarde (**PCS**) et du Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (**DICRIM**). Une chargée de mission est à la disposition des élus pour les accompagner dans cette démarche. Cette mission fera l'objet d'une convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adhérer à la cellule d'appui PCS de l'association des Maires et Présidents de Communautés de Vendée et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et à inscrire au budget les sommes dues à l'association.

13- Convention avec le Conseil Général : mise a disposition à titre onéreux des équipements sportifs

La convention de mise à disposition des équipements sportifs au collège expire le 31 décembre 2014. Jusqu'à aujourd'hui la commune mettait ses équipements sportifs à disposition du collège à titre onéreux. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de continuer à mettre à disposition les équipements sportifs de la commune à titre onéreux, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

14- Convention avec la Communauté de Communes pour des frais de formation

La Communauté de Communes a organisé les 17 mars, 18 mars, 2 juin et 3 juin 2014, une formation sur l'utilisation professionnelle des **produits phytopharmaceutiques pour les agents techniques** des douze communes membres, en partenariat avec le Centre National de Fonction Publique Territoriale (C.N.F.P.T.) Il avait été prévu que les coûts de formation propres à chaque commune seraient remboursés à la Communauté. Le Conseil Municipal décide d'approuver la convention pour l'organisation et la prise en charge de la formation, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante et à verser la participation correspondante à la Communauté de Communes.

15- Mise en non-valeur de créances

Deux titres de l'année 2006 relatifs à des créances de location n'ont pas été soldés. Il reste la somme de 608 € à recouvrer. Suite à une demande de la trésorerie, le Conseil Municipal décide d'approuver la **mise en non-valeur** de ces créances.

16- Utilisation du service de convocation électronique proposé par e.collectivités

La commune de Tiffauges adhère au syndicat e.collectivités Vendée, à ce titre une plate-forme d'échanges informatiques et d'administration électronique (Pleïade) peut être utilisée pour l'envoi de messages sécurisés. Cet outil pourrait être utilisé pour l'envoi des convocations et notices relatives aux réunions du Conseil Municipal.

Le Conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité d'accepter l'utilisation de la plateforme Pleïade pour l'envoi des convocations et des notices explicatives relatives aux réunions du Conseil Municipal. Un accord écrit sera demandé à chaque membre du Conseil.

17- Divers

PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) : une réflexion intercommunale est menée actuellement. Une décision devrait être prise d'ici la fin de l'année pour savoir si le PLU sera ou non intercommunal.

Raid des Chaussées de Sèvre : M. Michineau doit participer à une réunion de bilan. Il informe qu'il évoquera les points suivants : problème de sécurité à revoir, manque d'informations et souhait de poursuivre l'organisation du RAID.

Une demande d'organisation a été reçue pour une **course d'orientation nocturne** le 8 février 2015.

Conseil municipal du 18 décembre 2014 (suite)

Et autorise : 1- Monsieur le Maire à approuver le bilan et le compte-rendu financier,
2- Monsieur le Maire à signer toutes pièces, actes ou mandats se rapportant à ces décisions.

5- Bilan financier des lotissements d'habitation les Érondes 2 et 4

Le 30 mars 2010, la commune avait confié à VENDÉE EXPANSION la réalisation, dans le cadre d'une Concession d'Aménagement, du lotissement d'habitation dénommé "Les Érondes 2".

La situation au 30 octobre 2014 est la suivante :

Les travaux de viabilisation et de finition des 12 lots de la tranche 2, soit 8 368 m² cessibles, sont terminés, et les espaces publics ont été rétrocédés à la commune. Sur les 12 lots de la tranche 2, 10 lots sont vendus, et 1 est sous compromis ; la participation pour la viabilisation du lot 7 a été versée par son propriétaire. La trésorerie de l'opération présente un solde créditeur de 22 424,74 €.

La demande de permis d'aménager a été accordée pour la tranche 4 comprenant 11 lots : les travaux sont prévus pour de décembre 2014 à février 2015.

Le Conseil municipal accepte le compte-rendu financier qui lui a été présenté, les bilan et plan de financement prévisionnels actualisés par VENDEE EXPANSION sur la base de la balance comptable du 30 octobre 2014,

et décide de fixer le prix de vente des 11 lots de la tranche 4 à 45,83 € HT / m², soit 55,00 € TTC / m²,

et autorise : 1- Monsieur le Maire à approuver le bilan et le compte-rendu financier d'octobre 2014,
2- Monsieur le Maire à signer toutes pièces, actes ou mandats se rapportant à ces décisions.

6- Réhabilitation du presbytère en mairie

- Avenant n°1 au lot « menuiseries extérieures bois » : les index indiqués ne correspondent pas à l'intitulé des travaux et doivent donc être modifié comme suit : 2 - Charpente Bois : BT 16a et 5 - Menuiseries extérieures bois : BT 19a
Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver l'avenant n°1 au lot MENUISERIES EXTÉRIEURES BOIS du marché de réhabilitation du presbytère en mairie et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

- Avenant n°1 au lot « plâtrerie-isolation » : des travaux supplémentaires doivent être rajoutés pour l'installation de l'agence postale. Cet avenant s'élève au total à : + 360,00 € H.T. soit 432,00 € T.T.C.

Cependant, des travaux de ce lot ont également été supprimés et un avenant négatif doit être fait. Monsieur le Maire propose de reporter la signature de cet avenant tant que l'avenant négatif n'a pas été reçu. Le Conseil Municipal approuve le report de cette décision.

- Avenant n°1 au lot « sols souples » : des travaux supplémentaires doivent être rajoutés concernant la fourniture et pose de joint de dilatation. Cet avenant s'élève au total à : + 221,25 € H.T. soit 265,50 € T.T.C. Le Conseil municipal DÉCIDE, à l'unanimité, d'approuver l'avenant n°1 au lot SOLS SOUPLES du marché de réhabilitation du presbytère en mairie ; et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

9- Tarif de location de la salle polyvalente pour la préparation des mariages

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer un tarif de location de la salle polyvalente pour la préparation d'un mariage. Pour mémoire le tarif de location de la salle pour un mariage, en 2015, est de

	Teiphaliens	Non Teiphaliens
Mariage	429 €	862€
Lendemain	195 €	196 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité de fixer un tarif de 97€ pour les Teiphaliens et de 98 € pour les non Teiphaliens pour la veille du mariage (journée complète), en 2015.

10- Subvention familles rurales « été jeunes 2014 »

Familles Rurales sollicite une subvention d'un montant de 165 €, la base de calcul étant le nombre « d'activités jeunes » réalisées. En 2014, il y a eu 66 « activités jeunes ». Le Conseil Municipal DÉCIDE à l'unanimité d'accorder une subvention d'un montant de 165€ à l'association Familles Rurales pour la manifestation Été jeunes 2014, et de prendre les crédits nécessaires dans les provisions prévues à cet effet.

11- Plan communal de sauvegarde

La loi du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile (et son décret d'application du 13 septembre 2005) vient renforcer et préciser le rôle du Maire en cas de crise majeure et rend obligatoire l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.) ainsi qu'un D.I.C.R.I.M. (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs).

Le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité d'approuver le Plan Communal de Sauvegarde tel qu'il est présenté. Celui-ci sera consultable en Mairie et fera l'objet d'une communication adaptée par le biais du D.I.C.R.I.M. distribué à tous les habitants. Conformément à l'article L2212 relatif aux pouvoirs de police du Maire, le présent document fera l'objet d'un arrêté municipal pour son entrée en vigueur.

12- Renouvellement de l'adhésion au service de médecine du centre de gestion

Le Conseil Municipal décide de solliciter l'adhésion de la commune de Tiffauges au service de médecine préventive proposée par le Centre de Gestion de la Vendée, et autorise Monsieur le Maire à conclure la convention d'adhésion correspondante au service de Médecine Préventive, et de prévoir les crédits nécessaires au budget de la collectivité.

Conseil municipal du 18 décembre 2014

Le procès-verbal officiel et complet du conseil est disponible dans son intégralité sur le site Internet www.tiffauges.fr
(onglet « Conseil municipal / projets »).

Présents : M. BLANCHET, Maire, M. BROCHU, & Mme BRÉMOND, adjoints

Mmes & MM GOURDON, POUPELIN, GIRAUDET, PAVAGEAU, ARNOU, JOSSE, TROPÉE, ROUZIÈRE, GREFF, MICHINEAU

Absents excusés : Mme GUILLET, M. PROVOST

Procuration : Mme GUILLET à Mme POUPELIN, M. PROVOST à M. ROUZIÈRE

Secrétaire de séance : M. Jerry Gourdon

1- Dernier compte-rendu de conseil

Le compte-rendu de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

2- Décisions prises dans le cadre des délégations

- Renonciation au droit de préemption pour deux parcelles AB 490 et 693.

- Il a été décidé d'adhérer au groupement de commandes « balayage des voies et entretien des avaloirs d'eaux pluviales » proposé par la communauté de communes du canton de Mortagne-sur-Sèvre.

- Une consultation avait été lancée pour la renégociation des contrats d'assurance qui arrivent à échéance le 31/12/2014, concernant 4 lots : dommages aux biens, responsabilité civile, protection juridique et auto-collaborateurs. Les offres ont été analysées par le cabinet Delta Consultant, missionné à cet effet.

Le budget global annuel varie de + 4 553,78 € par rapport aux contrats précédents du fait d'une forte sinistralité et d'une optimisation de la couverture.

- Validation d'un devis de travaux de caniveaux pour eaux pluviales rue de la Vallée (1 361,64 € T.T.C.)

- Validation d'un devis de remplacement de la centrale de commande de l'horloge de l'église (2 742,34 € T.T.C.)

- Validation d'un devis de remplacement du joug de la cloche n°5 (4 268,24 € T.T.C.)

- Validation d'un devis d'entretien de la ventilation de l'école publique (959.53 € T.T.C.)

- Validation d'un devis pour un bloc moteur complet pour le chauffage de la salle polyvalente (3 004.80 € T.T.C.)

2- Rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le rapport annuel 2013 réalisé par Vendée Eau sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable. Après examen du dossier, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

3- Communications électroniques - redevance d'occupation du domaine public

Chaque gestionnaire de voirie fixe le montant de la redevance due chaque année pour l'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de communications électroniques dans les conditions fixées par le Code des postes et des communications électroniques, à savoir, pour 2014 :

- 40,40 euros par km d'artère souterraine

- 53,87 euros par km d'artère aérienne

- 26,94 euros par m² pour les autres équipements, hors installations radioélectriques non plafonnées.

La mutualisation de la redevance d'occupation du domaine public permet au SyDEV de renforcer le contrôle et le suivi des permissions délivrées par la commune et de vérifier ainsi la justesse des linéaires déclarés par les opérateurs, et à la commune de bénéficier d'un taux de participation minoré sur les coûts correspondant au génie civil de communications électroniques des opérations d'effacement de réseau. La Commune a, dès lors, un intérêt à déléguer au SyDEV la perception de la redevance.

À l'unanimité, le Conseil municipal décide de fixer le montant de la redevance pour occupation par les réseaux de communications électroniques au taux maximum et de revaloriser annuellement ce taux, dans les conditions fixées à l'article R.20-53 du CPCE, et de laisser le bénéfice de cette redevance au SyDEV, autorité concédante, en contrepartie d'un taux de participation minoré sur les coûts correspondants au génie civil de communications électroniques des opérations d'effacement de réseaux et du suivi et du contrôle des permissions délivrées.

4- Bilan financier des lotissements d'habitation Les Érondes 1 et 3

Le 20 décembre 2007, la commune a confié à VENDÉE EXPANSION la réalisation, dans le cadre d'une Concession d'Aménagement, du lotissement d'habitation dénommé « Les Érondes » comportant 45 lots. VENDÉE EXPANSION a établi le compte-rendu financier des activités objet de la convention et défini les perspectives possibles d'évolution et leurs incidences financières.

La situation au 30 octobre 2014 est la suivante :

- la totalité des 30 lots de la tranche 1 d'une surface cessible de 20 243 m² sont vendus, dont 3 parcelles pour la construction de 4 logements individuels par Vendée Habitat,

- les 6 lots de la tranche 3 représentant 4 675 m² de surface cessible, desservis par l'Impasse des Ajoncs, ont été viabilisés : 5 lots sont vendus, le dernier est disponible.

- la trésorerie de l'opération au 30 octobre 2014 présente un solde créditeur de 188 095,07 €, permettant les travaux de finition de la tranche 3.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et pris connaissance du rapport établi par VENDEE EXPANSION, le Conseil municipal accepte :

1- Le compte-rendu financier qui lui a été présenté en application de l'arrêté 5.II de la loi n°83.597 du 7 juillet 1983, de l'article L 1523-3 du Code Général des Collectivités Territoriales et L 300-5 du Code de l'Urbanisme,

2- Les bilan et plan de financement prévisionnels actualisés par VENDEE EXPANSION sur la base de la balance comptable du 30 octobre 2014.